

Permanent Council No. 757

Projet de déclaration de l'Union européenne sur la préparation des élections législatives du 5 avril 2009 en République de Moldavie

L'Union européenne a pris connaissance du deuxième rapport intermédiaire de la Mission d'observation des élections législatives moldaves, publié le 30 mars par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'OSCE.

L'Union européenne relève que dans l'ensemble la campagne électorale revêt un caractère pluraliste et que l'administration de la préparation du scrutin par la Commission électorale centrale se déroule de façon transparente et professionnelle. Des éléments négatifs sont cependant également à noter, notamment l'abus de ressources administratives, les interrogations sur la rigueur de la constitution des listes électorales, la couverture médiatique déséquilibrée en faveur de la majorité sortante.

Le Conseil des affaires générales et relations extérieures dans ses conclusions du 13 octobre 2008, rappelle que le rythme et la qualité des réformes en République de Moldova influencent la nature de ses relations avec l'UE. Il encourage dans ce contexte les autorités moldaves à faire les efforts nécessaires pour le renforcement de l'état de droit et la mise en oeuvre de leurs engagements en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales. L'Union Européenne attache une importance particulière à la conduite démocratique du processus des élections parlementaires du 5 avril.

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidates; l'Albanie, la Bosnie – Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association Européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.